MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE MONPLAISIR
25 avenue des Frères Lumière
69008 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31.08.2019

D. BOBILLON

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale
des Commissaires aux Comptes de Lyon

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2019

Aux Sociétaires
Maison des Jeunes et de la Culture de Monplaisir (Lyon 8ème)

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la Maison des Jeunes et de la Culture de Monplaisir relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'in dépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er septembre 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels concernant un changement de méthode de comptable sur les usagers.

15 rue Claudius Linossier - 69004 LYON
Tél : 04.72.69.74.80 – Mobile : 06.80.48.70.70

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux sociétaires de l'Assemblée Générale.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnelle applicable en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 17 janvier 2020

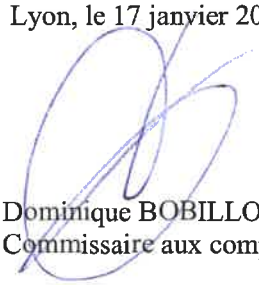

Dominique BOBILLON
Commissaire aux comptes

15 rue Claudius Linossier - 69004 LYON
Tél : 04.72.69.74.80 – Mobile : 06.80.48.70.70

BILAN

Actif	Du 01/09/2018 au 31/08/2019			31.08.2018
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**23 177.24**	**17 932.73**	**5 244.51**	**3 962.33**
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES	23 177.24	17 932.73	5 244.51	3 962.33
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**541 771.04**	**378 669.70**	**163 101.34**	**170 399.74**
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	142 148.46	119 682.97	22 465.49	20 392.95
AUTRES	399 622.58	258 986.73	140 635.85	150 006.79
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				**2 000.00**
PARTICIPATIONS				2 000.00
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	**564 948.28**	**396 602.43**	**168 345.85**	**176 362.07**
STOCKS ET ENCOURS				
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES				
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES VERSES/COMMANDES				
CREANCES	**581 860.29**		**581 860.29**	**224 484.97**
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	186 901.46		186 901.46	14 715.83
AUTRES	394 958.83		394 958.83	209 769.14
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	**1 316.81**		**1 316.81**	**1 572.01**
DISPONIBILITES	**281 304.50**		**281 304.50**	**534 040.02**
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**38 993.48**		**38 993.48**	**15 141.37**
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	**903 475.08**		**903 475.08**	**775 238.37**
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	**1 468 423.36**	**396 602.43**	**1 071 820.93**	**951 600.44**

BILAN

Passif	31/08/2019 Montant	31.08.2018 Total
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	24 650.16	24 650.16
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
REPORT A NOUVEAU	240 765.98	255 416.92
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 333.24	-14 650.94
TOTAL FONDS PROPRES (1)	**267 749.38**	**265 416.14**
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	82 675.73	102 686.02
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)	**82 675.73**	**102 686.02**
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)	**350 425.11**	**368 102.16**
PROVISIONS POUR RISQUES		
PROVISIONS POUR CHARGES	106 458.00	98 283.00
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)	**106 458.00**	**98 283.00**
FONDS DEDIES (4)	**90 000.00**	
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS	1 182.82	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	80.00	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	28 502.42	23 435.19
DETTES FISCALES ET SOCIALES	162 713.42	137 202.11
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	332 459.16	324 577.98
TOTAL DETTES (5)	**524 937.82**	**485 215.28**
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	**1 071 820.93**	**951 600.44**

COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/09/2018 au 31/08/2019

Toutes les écritures

Charges (ttc)	Du 01/09/2018 au 31/08/2019		31.08.2018
	Montant	Total	Total
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES	23 368.01		24 199.62
VARIATION DE STOCK			
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS	15 965.37		19 250.72
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	313 455.77		300 357.58
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	71 645.24		69 125.12
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 125 852.68		1 077 369.36
CHARGES SOCIALES	333 688.91		353 233.81
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		52 805.79	64 326.81
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	52 805.79		64 326.81
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS			
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS			
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS			
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES	4 847.63		3 227.50
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)		1 941 629.40	1 911 090.52
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
CHARGES FINANCIERES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (3)			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	575.13		10 638.49
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)		575.13	10 638.49
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5)	90 000.00		
PARTICIPATION DES SALARIES AU RESULTAT (6)			
IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)			
TOTAL DES CHARGES		2 032 204.53	1 921 729.01
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		2 333.24	
TOTAL GENERAL		2 034 537.77	1 921 729.01

COMPTE DE RESULTAT

Produits (ttc)	Du 01/09/2018 au 31/08/2019		31.08.2018
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
VENTES DE MARCHANDISES	37 414.48		44 624.88
PRODUCTION VENDUE	832 359.65		833 879.39
SOUS-TOTAL A		869 774.13	878 504.27
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION	1 049 193.03		854 322.28
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	44 335.37		99 242.63
COLLECTES			
COTISATIONS	37 578.00		37 575.50
AUTRES PRODUITS	1 013.40		406.98
SOUS-TOTAL B		1 132 119.80	991 547.39
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		2 001 893.93	1 870 051.66
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	2 203.89		2 600.05
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		2 203.89	2 600.05
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	429.66		13 882.35
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	30 010.29		20 544.01
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)		30 439.95	34 426.36
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS			
TOTAL DES PRODUITS		2 034 537.77	1 907 078.07
SOLDE DEBITEUR = PERTE			14 650.94
TOTAL GENERAL		2 034 537.77	1 921 729.01

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

Répartition par nature de charges			Répartition par nature de ressources		
860	Secours en nature		870	Bénévolat	
860000	Mise a dispo fluides VDL	19 878.32	870000	Mise a dispo VDL	356 344.29
860100	Mise a dispo locaux VDL	290 506.00		TOTAL (870)	356 344.29
860200	Mise a dispo entretien VDL	44 402.79			
860300	Mise a dispo assurance VDL	1 557.18			
	TOTAL (860)	356 344.29			
	Total charges contributions volontaires	356 344.29		Total produits contributions volontaires	356 344.29

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.
Le résultat de l'exercice présenté est de 2 333.24 €

Règles et Méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés le 10 décembre 2019 par le Conseil d'Administration de l'Association.

Généralités

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les changements de méthode de comptable, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :
Suite à la mise en place du logiciel GOASSO à partir de juillet 2019, les créances usagers sont comptabilisées dans les comptes « clients »(poste du bilan « Créances usagers ») et non plus dans les comptes « remise de chèques » (poste du bilan « Disponibilités »).

Présentation des principales méthodes utilisées

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels.
Les logiciels sont amortis suivant le mode linéaire sur une durée de 3 à 5 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Amortissements

Matériel et outillage	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel Audio visuel	3 à 7 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Agencements et aménagements divers	7 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel éducatif	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de musique subventionné	4 à 10 ans	Linéaire

Immobilisations financières

Il s'agit de dépôt et cautionnement.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Pour celles dont la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, il a été constitué une provision selon le risque de non recouvrement.

Subventions de fonctionnement

La subvention de fonctionnement de la Ville de Lyon ainsi que la subvention du FONJEP perçue au titre d'une année civile est comprise pour son montant total dans les comptes clos au 31/08 sans application d'un calcul effectué prorata temporis.
Les autres subventions annuelles sont traitées en faisant application du prorata temporis (8/12 sur l'exercice et 4/12 sur l'exercice suivant).

Subventions d'investissement

La subvention d'investissement fait l'objet d'une reprise au compte de résultat à la clôture de l'exercice au prorata de l'amortissement du bien financé.

Provisions pour charges

Il s'agit d'une provision pour pensions de retraite.

Informations sur les éléments de l'actif

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice concernent :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	20 377	2 800	0	23 177
Immobilisations corporelles	523 886	35 815	17 930	541 771
Immobilisations financières	2 000	0	2 000	0
Total	546 263	38 615	19 930	564 948
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	16 415	1 518	0	17 933
Immobilisations corporelles	353 487	43 113	17 930	378 670
Total	369 902	44 631	17 930	396 603

Etat des créances

	Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans
Autres créances clients		186 901	186 901	
Taxe sur la valeur ajoutée		2 152	2 152	
Divers Etat et autres collectivité		387 802	387 802	
Débiteurs divers		5 005	5 005	
Charges constatées d'avance		38 993	38 993	
	Total	620 853	620 853	

Produits à recevoir

Clients – produits à recevoir	11 230
Autres créances – subventions à recevoir	387 802
Valeurs mobilières de placement	1 317
Total	400 349

Comptes de régularisation actif

Charges constatées d'avance Charges d'exploitation	38 993

Informations sur les éléments du passif

Les fonds propres

Tableau de variation des fonds propres				
Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	24 650			24 650
Report à nouveau	255 417		14 651	240 766
Résultat de l'exercice	-14 651	2 333	-14 651	2 333
TOTAL	**265 416**	**2 333**		**267 749**

Tableau des provisions inscrites au bilan

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées				
Provisions pour retraite	98 283	8 175	0	106 458
Provisions pour risque	0	0	0	0
Total	98 283	8 175		106 458

La provision sera actualisée chaque année conformément à la réglementation comptable.
De plus, un abondement de 10 000 € annuel sur une période de 10 ans sera comptabilisé à compter du 31/12/2020.

Les fonds dédiés

Tableau de suivi des subventions					
Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours de l'exercice B	Engagements à réaliser sur les nouvelles ressources affectées C	Fonds restants à engager en fin d'exercice A-B+C
Subventions		compte 194	compte 7894	compte 6894	compte 194
Ville de Lyon	90 000			90 000	90 000
TOTAL	**90 000**			**90 000**	**90 000**

Etat des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	28 502	28 502		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	154 710	154 710		
TVA et autres impôts	8 003	8 003		
Autres dettes	1 263	1 263		
Produits constatés d'avance	332 459	332 459		
Total	524 937	524 937		

Les subventions d'investissements

Subventions d'investissement				
Libellés	**Montant comptabilisé en N**	**Montant comptabilisé en N-1**	**Variation**	
			Montant	**%**
Subventions d'investissement :				
- Ville	147 197	156 115	-8 918	-5,71%
- Métropole	4 250	4 250		
Sous-total	**151 447**	**160 365**	**-8 918**	**-5,56%**
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat :				
- Ville	-68 092	-57 424	-10 668	18,58%
- Métropole	-680	-255	-425	166,67%
Sous-total	**-68 772**	**-57 679**	**-11 093**	**19,23%**
TOTAL	**82 676**	**102 686**	**-20 010**	**-19,49%**

Charges à payer

Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales 0	21 260 108 074
Total	129 334

Comptes de régularisation passif

Cotisations et adhésions (saison 2019/2020) Taxe sur les salaires	325 514 6 945
TOTAL	332 459

Autres informations

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires inscrites sur le compte d'exploitation 2018/2019, clos le 31/08/19, correspondent à des données chiffrées fournies par la Ville de Lyon pour :
-des valeurs locatives pour les locaux de la MJC Monplaisir et de l'espace des 4 vents.
-des frais réels pour les assurances, les fluides et entretiens assurés par la ville.

	2019	2018	Ecart	Ecart %
Contributions volontaires	356344	355785	559	0.16

Subventions

Subventions sur deux ans				
	2019	**2018**	**Ecart**	**Ecart %**
ville de Lyon DGF	866341	670096	196245	+29
Ville de Lyon sur opérations	42500	45600	-3100	-7
Ville de Lyon Fonjep	64624	64618	6	0
Métropole	35694	36734	-1040	-3
CAF	24929	23110	1819	+8
Etat Cohésion sociale	8000	7000	1000	+14
Etat Fonjep	7105	7164	-59	-1
TOTAL	1 049 193	854 322	194 871	+23

Le chiffres d'affaires

Chiffre d'affaires				
Libellés	**31/08/2019**	**31/082018**	**Variation**	
			Montant	**%**
Secteur non lucratif	791 075	794 870	-3 795	-0,48%
Secteur lucratif	78 699	83 634	-4 935	-5,90%
TOTAL	**869 774**	**878 504**	**-8 730**	**-0,99%**

Autres engagements donnés

Engagements de retraite	206 458

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode prospective qui s'appuie sur la situation future du salarié et tient compte de l'ancienneté qu'il aura acquise le jour de son départ avec son salaire de fin de carrière. Le montant des prestations auxquelles pourront prétendre les salariés le jour de leur départ à la retraite est défini selon les dispositions actuelles de la Convention Collective de l'animation

Effectif

Cadres Employés présents au 31/08/19	3 99
Employés équivalent temps plein au 31/08/2019 : 42	102

Les rémunérations des trois cadres dirigeants salariés ainsi que leur avantage en nature s'élèvent à 129105 € pour l'année 2019.